



COUR DES COMPTES

Boulevard Helvétique 27
Case postale 3159
1211 Genève 3

Par communication du 20 juillet 2007, la Cour des comptes a été informée qu'une opération de travaux d'entretien forestier par la Commune aurait été source de malversation, une grande quantité de bois récolté ayant disparu.

Afin de décider de la suite à donner à cette information, la Cour des comptes s'est procurée toutes les pièces utiles.

Il ressort clairement de ces pièces que :

Suite à une intervention de l'Inspectorat cantonal des forêts d'octobre 2000, la Municipalité a décidé de participer à l'élaboration d'une étude pour établir un plan d'aménagement et de gestion des forêts sises sur son territoire, étant précisé que l'obligation d'entretien des forêts est une contrainte légale.

Un mandat d'accompagnement de la mise en œuvre du plan de gestion des forêts a été confié conjointement par la et le Canton à un bureau d'étude spécialisé choisi par le Canton. Ce bureau d'étude était notamment chargé de procéder aux appels d'offres des entreprises forestières et d'établir un projet d'exploitation, lequel prévoyait pour une surface de 20,2 hectares, la production de 1'320 m³ de bois exploitable qui devait être vendu au canton pour 40fr/m³. Cette proposition a été approuvée par le Conseil municipal en juin 2005.

Le bureau d'étude a procédé à un appel d'offre et choisi une entreprise. Toutefois, l'offre de l'entreprise précisait que les travaux devaient s'élever au montant forfaitaire de 180'768 fr. et porter sur 855 sylves à abattre, couper et débarder, volume contre lequel aucune contestation n'a été élevée par le bureau d'étude.

